

Organisation de la sélection des équidés en France

La sélection des équidés passe par une définition claire du rôle des différents acteurs de l'écosystème : les associations de race (organismes de sélection) qui définissent un programme d'élevage, l'IFCE institut technique de référence de la filière en charge de la base de données zootechnique et l'Etat en responsabilité du contrôle des organismes de sélection.

par [Sophie DANVY](#) - [Margot SABBAGH](#) - [Guillaume BLANC](#) - | 27.05.2020 |



Niveau de technicité :

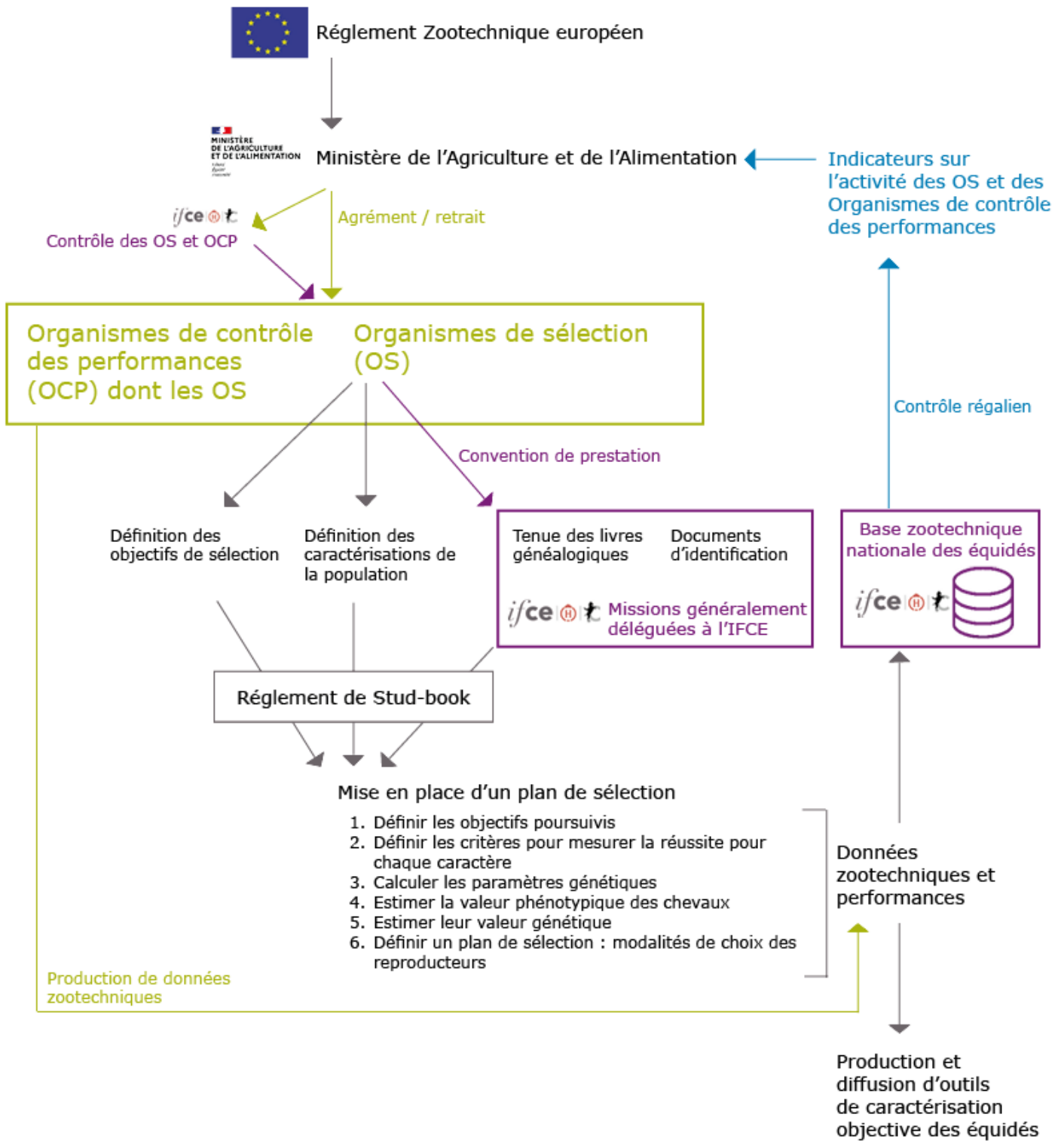


De multiples acteurs pour une sélection optimum

Aujourd'hui, l'organisation de la sélection des animaux d'élevage est régie par le Règlement Zootechnique européen (RZUE). En France, c'est le Ministère en charge de l'Agriculture qui est chargé de la mise en place de son application mais aussi du contrôle de son bon fonctionnement.

Avec le nouveau RZUE, les associations de races ont pour la majorité vu leur rôle s'accroître en devenant "Organisme de Sélection", c'est-à-dire en charge de la gestion de leur stud-book ainsi que de la sélection ou de la conservation de leur race. Ce rôle était avant en grande partie confié aux Haras nationaux puis à l'IFCE.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les principales interactions entre les grands acteurs de la sélection en France pour les équidés.



Organismes de sélection

Les organismes de sélections (OS) sont des organismes agréés par le Ministère en charge de l'Agriculture et contrôlés par celui-ci par l'intermédiaire de l'IFCE. Plusieurs grandes missions leurs sont confiées dans le but de mettre en place la sélection, pour la race dont ils s'occupent. Chaque OS doit :

- Définir des objectifs de sélection ou de préservation
- Définir les caractéristiques de sa population
- Tenir les livres généalogiques, c'est-à-dire enregistrer les généalogies de ses animaux.
- Editer les documents d'identifications

Ces 4 grandes actions permettent la rédaction et l'application d'un règlement de Stud-book par race qui peut être modifié tous les ans. Pour les équidés, les actions 3 et 4 sont souvent déléguées à l'IFCE via une convention de prestation de service.

Dans le même temps, l'OS doit mettre en place un plan de sélection afin d'atteindre les objectifs de sélection qu'il s'est fixé. Pour cela, il faut :

- Définir les objectifs poursuivis, c'est-à-dire définir les caractères à sélectionner et à améliorer ou définir son plan de sauvegarde et de gestion de la variabilité génétique de la race
- Définir les critères pour mesurer la réussite pour chaque caractère
- Calculer les paramètres génétiques (héritabilités, répétabilités, corrélations) et/ou les indicateurs de variabilité génétique
- Le cas échéant :
 - Estimer la valeur phénotypique des chevaux, par exemple les résultats en compétitions avec les indices de performances
 - Estimer leur valeur génétique, par exemple avec les indices génétiques
- Définir un plan de sélection, qui consiste à définir les modalités de choix des reproducteurs (choix des mâles et/ou des femelles, choix des techniques de reproduction).

Les organismes de sélection sont aussi agréés en tant qu'organismes de contrôle des performances. Ils sont donc habilités à collecter des informations relatives aux performances des équidés, mais peuvent utiliser des données collectées par d'autres organismes de contrôle de performances (par ex : la FFE pour les performances sportives).

En cas d'absence d'Organisme de Sélection agréé pour une race, l'IFCE assure par défaut les missions de celui-ci en partenariat avec l'Association la plus représentative des éleveurs de la race.

Les institutions

En plus des organismes de sélection, le ministère en charge de l'Agriculture ainsi que l'IFCE participent au bon déroulement de la mise en place de la sélection des équidés en France.

Le Règlement zootechnique européen (RZUE) et les textes d'application du Ministère français en charge de l'Agriculture

Ils définissent les règles d'agrément des organismes de sélection et de contrôle de performances et contrôlent ces organismes afin qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris lors de l'agrément. Le RZUE et le MAA sont également garants de la transparence des informations et de la traçabilité des équidés.

L'IFCE

L'IFCE intervient à 3 niveaux dans la sélection :

- En tant que prestataire de service pour les organismes de sélection pour ce qui est :
 - De la gestion des livres généalogiques
 - Des documents d'identification
 - De la mise en place du plan de sélection notamment dans les calculs des valeurs des équidés

Les Organismes de sélection délèguent en grande majorité ces 2 missions à l'IFCE grâce à un conventionnement.

- En contrôlant les organismes de sélection. Les OS sont contrôlés au moins une fois tous les 5 ans au regard des indicateurs définis par les OS au moment de leur agrément (respect de leur programme d'élevage, vérification des indicateurs : effectifs, nombre de femelles saillies, nombre d'étalons actifs,...).
- En gérant la base zootechnique nationale. Cette base de données réglementaire contient l'identité de tous les équidés présents sur le territoire, leurs généalogies ainsi que des données relatives à leur phénotype et leurs performances.

L'IFCE fournit tous les ans, au Ministère en charge de l'Agriculture, des indicateurs sur les organismes de sélection et les organismes de contrôle des performances. Ces indicateurs sont des éléments de suivi des organismes mais aussi de la filière.

Organismes de contrôle des performances

En plus des Organismes de Sélection, des Organismes de contrôle des performances sont aussi agréés par le Ministère en charge de l'Agriculture. Ils doivent collecter des données relatives aux performances des équidés. On peut citer comme Organisme de contrôle des performances la [Fédération française d'équitation](#) ou encore la [Société française des équidés de travail](#).

Pour en savoir plus sur les textes réglementaires : [Races et organismes de sélection](#)

En savoir plus sur nos auteurs

- **Sophie DANVY** Ingénieur de développement Ifce
- **Margot SABBAGH** Ingénieur de développement IFCE
- **Guillaume BLANC** Directeur de l'accompagnement à la filière équine IFCE



Pour retrouver ce document: www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition: 18 09 2020